

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 19 août 2020 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de proximité de Saint-Flour

NOR : JUSB2022202A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;
Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;
Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;
Vu les décisions des chefs de la cour d'appel de Riom en date du 13 août 2020 portant délégation au tribunal de proximité de Saint-Flour;*

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 1^{er} septembre 2020, mis fin aux fonctions de Madame Valérie LE NOVERE (DRAGONI), adjointe administrative principale, en sa qualité de régisseuse titulaire au tribunal de proximité de Saint-Flour.

Article 2

Madame Lydie CHEVALIER, greffière principale au tribunal judiciaire d'Aurillac, déléguée au tribunal de proximité de Saint-Flour par décisions des chefs de cour, en date du 13 août 2020, est nommée, à titre exceptionnel pour la période du 2 septembre 2020 au 28 février 2021, régisseuse intérimaire audit tribunal.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de RIOM, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 19 août 2020

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes

La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité
professionnelle,

Aude TORCHY

